

L'an deux mil vingt-cinq, le un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean- Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Ludovic PATTE., Madame PETIT Francine, Monsieur LEBRUN Alain, Madame VASSEUR Agnès, Madame DUQUENNE Angélique, Monsieur FAVREL Michel.

Absents : Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur MARQUANT David, Monsieur DRYHYNYEZ Julien,

Pouvoirs : Monsieur Ghislain VERVAEKE a donné pouvoir à Monsieur LEBRUN Christian, Monsieur NUTTENS Olivier a donné pouvoir à Monsieur LELEU Francis.

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur Ludovic PATTE, 1^{er} Adjoint donne lecture du précédent procès-verbal, pour approbation., le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Modification RIFSEEP
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Borne de recharge sur la D1017
- Convention TE80 effacement de réseau
- DETR 2026
- Questions diverses

34/2025 Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que suite au changement de grade de la secrétaire de mairie, nous devons rajouter sur la délibération du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) le grade de rédacteur.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

35/2025 Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance arrive à son terme le 31 décembre 2025. Nous devons renouveler avec le CDG80 pendant 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès

Conditions : **taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement**

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : **taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire**

La Commune autorise le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

36/2025 Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la D1017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Territoire d'Energie Somme propose de mettre gratuitement une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking face à la mairie d'Omiécourt. La solution n°2 au plus près des transformateurs est retenue.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

37/2025 Annule et remplace la délib 24/2025 Effacement du réseau aérien sur la commune d'HYPERCOURT

Monsieur le Maire informe avoir reçu la convention pour l'effacement de réseau Grande rue et rue de berseaucourt. Une différence de +3800€ par rapport au devis estimatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour un montant estimatif de 235 297.35 € TTC à charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la FDE 80 concernant les travaux d'effacement de réseau électrique Grande rue et Rue de Berseaucourt

Monsieur le Maire propose un devis de 23 760.00€ pour la rue de Pertain à Omiécourt. Le conseil municipal décide de ne pas à signer le devis à ce jour. Le devis sera proposé ultérieurement.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

38/2025 Eclairage public RD 1017 Suppression support avec panneau passage piéton

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- **Eclairage public RD -1017 Suppression support avec panneau passage piéton**

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 2 164.00€ TTC.

Si le conseil accepte, il sera établie entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant ;

Montant pris en charge par Territoire d'Énergie Somme (20% du coût hors taxe des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)801.00€
 Contribution commune1 363.00€

Total 2 164.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'Énergie Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1 363,00€.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le conseil municipal demande de se renseigner auprès de TE80 et du Conseil départemental afin d'étudier un autre dispositif permettant de sécuriser ce passage piéton, qui demeure une priorité en matière de sécurité.

39/2025 Demande de subvention DETR 2026

Monsieur le Maire propose de refaire la demande de subvention DETR 2026 pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école d'Omiécourt avec aménagement d'une partie du préau

- **Devis estimatif de Monsieur GOFFART Christophe Architecte**

✓ Plan de financement prévisionnel

Montant HT : 434 664,00€

TVA . : 86 932,80€

Subvention accordée du Conseil Départemental (40%) : 43 466.00€

Subvention sollicitée DETR 2026 (40%) : 173 865.60€

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 217 332.40 €

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

40/2025 Demande de subvention DETR 2026

Monsieur le Maire propose de refaire la demande de subvention DETR 2026 pour le projet de rénovation de l'église de Hyencourt le grand, pour un montant de travaux estimé à 36 807.80 € HT soit 44 133.36€ TTC.

Correspondant aux devis présentés suivants :

- **SCHRANTZ COUVERTURE 34 870,30 € HT**
- **SCHRANTZ COUVERTURE 1 937.50 € HT**

Après en avoir délibéré :

le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

- **Subvention D.E.T.R. 25% : 9 201.95€**
- Part revenant à la commune par fonds propres : 34 931.41 € (dont 7 325.56 € TVA)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte le plan de financement ET autorise Monsieur le Maire à signer les documents du projet.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Questions diverses :

Interventions de Monsieur BELGUISE Armand

Monsieur Armand BELGUISE, habitant de Pertain et présent à la réunion du conseil municipal, sollicite la parole, que Monsieur le Maire lui accorde.

Il souhaite soulever plusieurs points concernant la commune :

1. Éclairage public

Un tronçon d'environ 300 mètres demeure sans éclairage, ce qui représente un danger pour les écoliers prenant le bus. Il indique avoir vu des enfants s'éclairer avec leurs téléphones. Monsieur LELEU précise que des remplacements d'halogènes ont été effectués, mais que certains ne fonctionnent toujours pas. Les poteaux ont été changés dans un premier temps, puis les halogènes.

À la suite de l'accident survenu rue de Nesle, et malgré l'établissement d'un constat, l'éclairage n'a pas encore été rétabli. Monsieur LELEU indique qu'une relance sera effectuée, le sujet ayant déjà été évoqué avec TE80 lors de l'inauguration des fresques. Il est rappelé que ces difficultés, dont la municipalité a pleinement conscience, sont liées à l'effacement des réseaux, dont le planning accuse des retards indépendants de la volonté de la commune.

2. Civisme

Monsieur BELGUISE souhaite qu'un rappel concernant les incivilités soit effectué dans le prochain bulletin communal.

Madame PETIT confirme que le nécessaire sera fait.

3. Vitesse excessive dans le village

Plusieurs habitants se plaignent de la vitesse élevée des véhicules. Monsieur BELGUISE propose l'installation de chicane ou de ralentisseurs afin de réduire la vitesse. Monsieur le Maire prend acte et déplore le non-respect des limitations en agglomération. Il note que le feu récompense installé à Omiécourt semble apporter des résultats positifs.

4. Cambriolages

Monsieur BELGUISE suggère qu'il serait prioritaire d'étudier la mise en place d'un système de vidéo-surveillance avant l'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire en prend note et reconnaît que la commune devra, à terme, envisager une étude dédiée à la vidéo-surveillance.

5. Bac à verre

Monsieur BELGUISE indique avoir constaté que certaines personnes déposent leurs déchets en verre au pied du conteneur au lieu de les y déposer correctement.

6. Entretien des chemins

Monsieur BELGUISE précise qu'il ne souhaite pas entraver le travail des agriculteurs, mais demande davantage de vigilance concernant la boue laissée sur la route, pour la sécurité de tous. Il rappelle que la campagne des betteraves génère ce type de désagrément. Il signale également que certains chemins sont devenus impraticables pour les promeneurs en raison des ornières.

Monsieur LELEU rappelle que l'entretien des chemins incombe à la commune. Des apports de cailloux ont été réalisés, mais les passages répétés de camions et d'engins agricoles provoquent une dégradation inévitable au fil du temps.

7. Déclaration des silos de betteraves

Monsieur BELGUISE informe que chaque silo de betteraves doit être déclaré auprès des autorités compétentes avant chaque campagne.

8. Maltraitance animale

Il signale également des faits de maltraitance animale sur la commune.

À l'issue de ses interventions, Monsieur BELGUISE remercie le conseil pour son écoute et souhaite que ses requêtes soient prises en considération.

Élections municipales

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table concernant les prochaines élections municipales.

Il informe que, pour des raisons de santé, il ne souhaite pas se représenter en tant que Maire, mais envisage de se présenter en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe que la parité est obligatoire pour les communes de – de 1000 habitants.

Fin de séance 20h50

Le Maire,

Le secrétaire de séance,